



Enseignement Privé

Formation des enseignants :

APEP : Le plan de formation de l'APEP est sorti. Pour bénéficier des formations, vous devez vous y inscrire **avant le 14 Mars**. Pour toute information vous pouvez contacter le 24.92.67 ou a pep@mls.nc

PAF : Vous pouvez également demander à participer à un stage du Plan Académique de Formation. **Inscription en ligne** sur : <https://id.ac-noumea.nc/arena> du **17 février au 13 mars 2020**. **N'oubliez pas de compléter votre CV avec les formations déjà suivies.**

DDEC

Questions DP : Les délégués du personnel rencontrent la direction de la DDEC le dernier mercredi de chaque mois pour lui soumettre vos réclamations concernant vos conditions de travail. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Elections Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel 2020

2020 est une année électorale à la DDEC, Nous recherchons des candidats chez les enseignants, le personnel de service et les éducateurs pour être délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise.

ASEE

Le lycée Do Kamo affiche en 2019 un excellent taux de réussite au bac professionnel (79.4%) et ouvre une quatrième seconde en 2020. Le collège de Havila à Lifou ouvre également une sixième supplémentaire.

Vice-Rectorat

Les notes administratives pour les MA

Les directeurs des établissements ont dû transmettre en ce début d'année votre note administrative pour 2019. Cette note s'appuie sur celle de 2016 et ne peut être augmentée de plus d'un demi-point sauf rapport circonstancié du directeur qu'il aurait dû remettre au VR avant le 14 février 2020.

C'est à partir de cette note administrative et de votre note pédagogique que le tableau des avancements pourra se faire. Les 20% les mieux notés passeront à l'échelon supérieur au choix et le reste à l'ancienneté.

Rappel : Circulaires VR 2020

Les congés de formation professionnelle : **20 mai 2020** dernier délai par voie hiérarchique

La liste d'aptitude dite d'intégration (accès à l'échelle de rémunération des Certifiés, PLP ou PEPS) : **3 avril 2020** dernier délai par voie hiérarchique

La liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles : **24 avril 2020** dernier délai par voie hiérarchique

Les demandes d'admission à la retraite (annexes sur le site du VR) : **au moins 6 mois avant la date de départ souhaitée** par voie hiérarchique

Supplément Familial de traitement (SFT)

Les demandes d'attribution du SFT accompagnées des pièces justificatives doivent être **retournées** au plus tard le **19 mars** à la division des rémunérations et des retraites par voie hiérarchique. Remettez-les à votre direction avant le **14 mars dernier délai**.

Les rendez-vous de carrière (RDVC)

Si vous êtes éligible à un RDVC, le VR vous a normalement envoyé un mail sur votre boîte académique. N'oubliez pas de la consulter régulièrement. Attention le délai de prévenance de la date d'inspection s'est réduit à 15 jours au lieu d'un mois. (La campagne des RDVC 2019/2020 est programmée du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.)

Le **1^{er} rendez-vous de carrière** concerne les agents qui sont dans la **2^{ème} année du 6^{ème} échelon de la classe normale**

Le **2^{ème} rendez-vous de carrière**, concerne les agents qui ont une **ancienneté entre 18 et 30 mois dans le 8^{ème} échelon**

Le **3^{ème} rendez-vous de carrière** pour l'accès à la hors-classe concerne les enseignants se situant dans **la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon de la classe normale**

FEVRIER 2020

Info +

Jour de carence

La prise en charge de la CAFAT : Attestation de perte de salaire

La CAFAT prend en charge une partie de votre perte de salaire. Vous devez joindre à l'attestation de perte de salaire de la CAFAT (en pj), une copie de votre arrêt de travail, une copie de l'arrêté du VR attestant de votre jour de congé maladie et une copie de votre feuille de paye.

Joindre le service des rémunérations au vice-rectorat en centre-ville au 266 195. Les bureaux sont joignables le **mercredi et le jeudi**.

Cotisations syndicales :

Renouveler votre adhésion

Vous trouverez en pièce jointe la fiche d'adhésion 2020 et la demande de prélèvement automatique. Cette adhésion est déductible à 60% de vos impôts sur le revenu (12000F de cotisation = 8000F de réduction d'impôt) donc n'hésitez à nous soutenir.

N'oubliez pas de demander votre attestation de déductibilité d'impôt 2019.

Je suis disponible par téléphone (78.78.39) ou par mail : sepcgc@utfecgc.nc et **sur rendez-vous** au syndicat le **jeudi et le vendredi**.

SEP-CGC

sepcgc@utfecgc.nc

☎ (687) 41 03 00

☎ (687) 41 03 10

